

REGLEMENT:

Art 1: La date de la 5ème édition de la course "Trail Barétous S.L.A." est fixée au dimanche 2 mai à partir de 8 heures 30 .

8h30 : trail de 28 km

9 heures: trail de 12 km

Autorisation parentale obligatoire pour les mineurs pour les courses, âge minimum requis (16 ans pour le 12 km)

Art 2: Les courses sont ouvertes aux coureurs licenciés F.F.A., licenciés athlé loisir FFA, licenciés d'autres fédérations sportives mentionnant l'autorisation de course à pied en compétition et aux non-licenciés, majeurs et mineurs (pas de mineurs sur le 33km) possédant un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition ou sa photocopie certifiée conforme par l'intéressé lui-même (datant de moins d'1 an)

Art3: Les participants s'engagent à ne pas jeter le moindre emballage ou verre sur le parcours. Les verres vides devront être laissés dans les poubelles sur les zones de ravitaillement. De son côté, l'organisation s'engage à ce qu'il n'y ait plus aucune trace de la course dans les 2 jours suivant la course.

Art 4: Le droit d'inscription est fixé à 8 euros pour le 12 km et pour la randonnée, à 12 euros pour le 28km. Il y aura une taxe de majoration le jour de l'épreuve de 3€ pour le 12km et la marche et de 3€ pour le 28km. Les chèques sont à rédiger à l'ordre de: "Barétous S.L.A." On pourra s'inscrire auprès de:

Office de tourisme d'Arette 64570 ARETTE

Possibilité de s'inscrire le jour de la course à partir de 6h45 sur la Place de la Mairie

Art 5: Le retrait des dossards s'effectuera la veille de la course de 16h à 19h ou le jour de la course, salle omnisports Nelson Paillou à partir de 6 heures 45 et jusqu'à 15 minutes avant la course.

Art 6 : Il sera remis un lot à tous les coureurs.

Seront récompensés :

les 10 premiers hommes et toutes les femmes du 28 km

les 3 premiers hommes et les 3 premières femmes du 12 km

Un tirage au sort permettant de gagner des lots offerts par les commerçants locaux ou les sponsors de cette manifestation sera effectué à partir des feuilles d'inscription.

Art 7: Le jury se réserve le droit de prendre toutes les dispositions ou de faire toutes les modifications qu'il jugera nécessaires dans les cas non prévus. Les décisions seront portées à la connaissance des concurrents sur la ligne de départ.

Art 8 : Responsabilité civile : Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance. Individuelle accident : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de défaillance physique, technique ou due au non-respect du code de la route. En cas d'abandon, le coureur s'engage à prévenir l'organisation le plus rapidement possible.

Art 9 : Les concurrents acceptent que leur image soit utilisée dans les diverses communications de l'épreuve.

Art 10 : La participation à la manifestation sportive "Trail Barétous S.L.A." suppose l'acceptation du présent règlement.

Art 11 : L'organisation se réserve le droit d'apporter toute modification au présent règlement ci-dessus.

Art 12: Les participants aux épreuves hors-stade s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction du dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles anti-dopage, telles qu'elles résultent des lois et règlement en vigueur, notamment les articles L.230-1 et suivants du Code du Sport.

INFORMATIONS : Pour toutes informations relatives aux inscriptions, contacter Laurent Harguindéguy tel: 05 59 88 90 37 ou l'office du tourisme d'Arette

MEDICAL :

Un poste fixe de secours avec médecin et ambulance est prévu sur la zone d'arrivée. Un dispositif d'intervention rapide sur le parcours complètera la couverture médicale.

RAVITAILLEMENT :

Trois postes de ravitaillement seront installés :

pour le 28km:

Au 6^{ème} km eau + solide au 11^{ème} km, eau + solide + boisson gazeuse: au 22^{ème} km, eau + solide + boisson gazeuse

pour le 12km: vers le 6^{ème} km, eau + solide

A l'arrivée : ravitaillement eau + solide + thé + boisson gazeuse

SANITAIRES : Des vestiaires non gardés, douches et sanitaires seront mis à la disposition des participants sur le site de départ et d'arrivée.

RESULTATS : Les classements seront affichés au fur et à mesure des concurrents sur un panneau dans la zone d'arrivée.

ARETTE (Pyrénées-Atlantiques)

Dimanche 2 Mai 2010

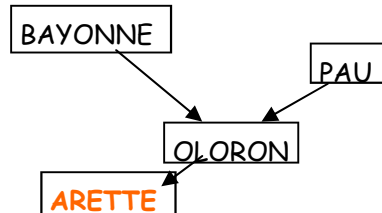
TRAIL BARETOUS S.L.A.

trail 28km 1500m+

trail 12km 500m+

Randonnée pédestre 11km

Pour venir:



Tous les bénéfices pour la recherche sur la Sclérose Latérale Amyotrophique

Renseignements sur www.traildubaretous.com

Présentation

L'association Barétous S.L.A. organise le dimanche 2 mai 2010
la 5ème édition du Trail Barétous S.L.A.

3 épreuves sont proposées

- ⇒ Trail de 28km pour 1500m+ (profil et parcours sur le site internet)
- ⇒ Trail de 12km pour 500m+ (profil et parcours sur le site internet)
- ⇒ Randonnée pédestre de 11 à 12km 450 m+

◆ Le tracé parcourt les collines dominant les villages d'Arette, Aramits, d'Ance et d'Issor puis s'enfonce profondément dans la forêt de Bugangue sur la commune d'Agnos.

◆ Des ravitaillements en solide et liquide seront proposés à différents endroits du parcours mais un ravitaillement personnel est conseillé pour le trail long.

◆ Départ et arrivée à la salle polyvalente Nelson Paillou, route de Lanne, à Arette

◆ Animation

◆ Douches et parking sur place

◆ 1 lot remis à chaque coureur et randonneur

◆ Remise de récompenses avec des produits régionaux, des lots « ski », forfaits, locations de skis, repas.

◆ Grand tirage au sort pour les coureurs et les randonneurs

Programme

Samedi 1er mai de 16h à 19h inscriptions remise des dossards à la salle polyvalente.

Dimanche 2 mai: à partir de 6h45 accueil dernières inscriptions et remise des dossards.

- * 8h30 départ 28km
- * 9h00 départ 12km
- * 9h00 départ randonnée
- * À partir de 12h repas 12h30 remise des récompenses

En partenariat avec l'association Béarn Initiatives Environnement

Le Trail Barétous S.L.A. s'engage

pour le respect de l'environnement et le développement durable

- * Gobelets recyclables aux ravitaillements
- * Ravitaillements sans emballages
- * Tri des déchets sur le site de départ et arrivée
- * Consignes strictes au départ de chaque épreuve pour que les règles minimales de respect de l'environnement soient respectées: pas de papiers, gobelets, emballages laissés au sol sur le parcours.
- * Le balisage à base de panneaux et de rubalise de chantier sera enlevé dans les 2 jours maximum après la course.

Renseignements complémentaires www.traildubaretous.com ou par tel: 0559889037

Bulletin d'inscription Trail Barétous S.L.A.

NOM: Prénom:

Année de naissance: Sexe: F M

Tel: E. mail:

Club : n° de licence:

N° DOSSARD

Signature

(signature des parents pour les mineurs)

CHOIX PARCOURS (course seule ou repas inclus)

28km Trail : (repas compris) 18 € 28km Trail : 12€

12km Trail (repas compris) 14 € 12km Trail : 8€

Randonnée pédestre: (repas compris) 14€

Randonnée pédestre 8€

Repas accompagnant : 6 € x =

Total à l'ordre de Barétous S.L.A.....€

Attention: majoration de 3€ le jour de la course

Bulletin à retourner à : Trail Barétous S.L.A. office du Tourisme
Place de la Mairie
64570 ARETTE

Accompagné du règlement par chèque et du certificat médical autorisant la course à pied en compétition datant de moins d'un an ou de la licence (voir règlement article 2))